



Lycée polyvalent E. LAMA - S. PREVOT  
BP 20422 – 97329 CAYENNE CEDEX  
Tél. : 05 94 29 35 25 – Fax : 05 94 29 88 32

## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES DU LYCEE LAMA-PREVOT PROCEDURE ADAPTEE

Passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### Cahier des clauses particulières (CCP)

#### CHAPITRE 1 – IDENTIFIANTS

##### A. La collectivité

Pouvoir adjudicateur : Lycée LAMA - PREVOT

BP 20422

97329 CAYENNE

Représenté par : M. MARTIN, Proviseur du Lycée LAMA - PREVOT



##### B. Marché n° 1

Date de signature : 21/01/2019

Objet du marché : Fourniture d'équipements informatiques

Date de dépôt des offres :

le lundi 11 février 2019 à 12H00 (heure locale)

## CHAPITRE 2 – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 221 000 € H.T)

## CHAPITRE 3 – REGLEMENT DE CONSULTATION

**A. Date et heure limites de dépôt des offres : le lundi 11 février 2019 à 12H00**

**B. Modalités d'envoi**

Par voie postale ou remis contre un récépissé ou par voie dématérialisée.

**C. Adresse de réception**

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

Lycée LAMA - PREVOT  
BP 20422  
97329 CAYENNE Cedex

**Les plis devront comporter l'intitulé du marché « Fourniture d'équipements informatiques pour le lycée LAMA - PREVOT » et la mention « Ne pas ouvrir »**

**D. Critères de choix avec leur ordre de prix**

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants :

- 1) - Prix des produits : 50 %
- 2) - Valeur technique : 40 %
- 3) - Conditions de livraison et services associés (délai de disponibilité, délai de livraison reprises, Garantie...) : 10 %

**E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :**

M. CLERVAUX, Responsable informatique      Mail : [xavier.clervaux@ac-guyane.fr](mailto:xavier.clervaux@ac-guyane.fr)

**F. Variantes**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**G. Négociation**

Après analyse des offres, le lycée LAMA - PREVOT se réserve la possibilité de négocier avec les fournisseurs en respectant l'égalité de traitement de ceux-ci. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Il se réserve également la possibilité de retenir les offres initiales sans avoir à négocier.

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009)



## CHAPITRE 4 – DISPOSITIONS DU MARCHÉ

### Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture d'équipements informatiques pour le lycée LAMA – PREVOT.

### Article 2 : Allotissement

Ce marché est alloti en cinq lots :

- Lot 1 : Fournitures d'ordinateurs de bureau
- Lot 2 : Fournitures d'ordinateurs de bureau
- Lot 3 : Fournitures de classes mobiles
- Lot 4 : Fournitures de périphériques
- Lot 5 : Fournitures de commutateurs réseaux

Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots.

### Article 3 : Durée du marché

Ce marché est prévu pour une durée de 12 mois à la date de signature du contrat.  
Marché à bons de commande. L'offre porte sur un bordereau de prix unitaire.

### Article 4 : Descriptif technique

#### LOT 1 : Fournitures d'ordinateurs de bureau

Cinquante ordinateurs de bureau selon les caractéristiques minimales suivantes :

- Boitier ATX, ITX, M-ATX
- Processeur à architecture double cœur
- Mémoire 4 Go
- Disque dur 500 Go (à minima)
- Carte vidéo intégrée à la carte mère avec ports : HDMI, VGA, DVI
- Carte réseau Ethernet 10/100/1000 WOL
- Carte son intégrée à la carte mère
- Lecteur/Graveur DVD +/- double couche. Pas de logiciel de gravure.
- Au moins 6 ports USB, dont au moins 4 ports USB 3
- Sans OS
- Sans écran, sans clavier et souris
- Garantie 3 ans au minimum (pièce et main d'œuvre)

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009)

## **LOT 2 : Fournitures d'ordinateurs de bureau**

Sept ordinateurs de bureau selon les caractéristiques minimales suivantes :

- Boitier ATX, ITX, M-ATX
- Processeur AMD Ryzen 7 2700X ou équivalent
- Mémoire RAM 16 Go (4x4 Go ou 2x8 Go)
- Disque dur SSD NVMe PCIe M.2 250 Go
- Disque dur 2 To (à minima)
- Carte graphique NVIDIA GEFORCE GTX 1060 6Go ou équivalent
- Carte réseau Ethernet 10/100/1000 WOL
- Carte son intégrée à la carte mère
- Lecteur/Graveur DVD +/- double couche. Pas de logiciel de gravure.
- Au moins 6 ports USB, dont au moins 4 ports USB 3
- Sans OS ou avec Windows 10 Pro 64 bits
- Sans écran, sans clavier et souris
- Garantie 3 ans au minimum (pièce et main d'œuvre)

## **LOT 3 : Fournitures de classes mobiles**

Deux classes mobiles de quinze ordinateurs portables avec les chariots mobiles de rangement et de chargement. Ci-dessous les caractéristiques minimales des ordinateurs portables :

- Processeur à architecture double cœur
- Mémoire 4 Go
- Disque dur 500 Go (à minima)
- Lecteur DVD
- Système d'exploitation : Windows 7 PRO ou 10 PRO
- Garantie 3 ans au minimum (pièce et main d'œuvre)

## **LOT 4 : Fournitures de périphériques**

- 30 écrans d'ordinateur LED 24 pouces
- 7 écrans d'ordinateur LED 27 pouces
- 2 télécommandes de présentation
- 2 disques durs SATA de 10 To
- 2 disques durs SATA de 2 To
- 4 paires d'haut-parleurs de puissance 5W
- 10 câbles HDMI de 2 mètres
- 4 souris sans fil
- 25 claviers AZERTY filaires USB
- 50 souris filaires USB
- 50 câbles RJ45 de 2 mètres





Lycée polyvalent E. LAMA - S. PREVOT  
BP 20422 – 97329 CAYENNE CEDEX  
Tél. : 05 94 29 35 25 – Fax : 05 94 29 88 32

## **LOT 5 : Fournitures de commutateurs réseaux**

Quatre commutateurs réseaux avec les caractéristiques suivantes :

- Switch Gigabit manageable SNMP niveau 2
  - 24 ports 10/100/1000 + 4 slots pour modules GBIC SFP
  - Auto-uplink
  - Boîtier rackable en 19"
  - Auto-détection de la vitesse 10/100/1000 Mbp/s (Half ou Full Duplex) avec indicateurs d'état par port en face avant
  - Administration : navigateur Web, Port Telnet (avec cordon RS232), Remote Login, Standards SNMP v1, v2c et v3, RMON groupes 1, 2, 3 et 9, DHCP et BootIP
  - Fonctionnalité réseau : VLANs, QoS, DiffServ pour les services de voix sur IP (VoIP)
- Compatibilité Radius, Authentification 802.1x, Port Trunking, rapid Spanning Tree et Agrégation 802.3ad

## **Article 5 : Prix et rythme des paiements**

- Nature des prix

Les prix sont unitaires.

- Forme des prix

Les prix sont fermes.

Elles comporteront toutes les mentions légales et préciseront notamment :

Le nom et les coordonnées du titulaire, inclus les coordonnées électroniques.

Ses coordonnées bancaires La référence du marché La mention exacte du libellé des produits concernés

Les numéros de licence et/ou de série de tous les matériels.

- Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points de pourcentage.

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (arrêté du 19 janvier 2009)



Lycée polyvalent E. LAMA - S. PREVOT  
BP 20422 – 97329 CAYENNE CEDEX  
Tél. : 05 94 29 35 25 – Fax : 05 94 29 88 32

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, due pour tout retard de paiement, en sus des intérêts moratoires, est fixé à 40 euros.

### **Article 6 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

### **Article 7 : Conditions de résiliation**

En cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ou le refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, peut entraîner, par décision du pouvoir adjudicateur, la résiliation du marché aux frais et risques du titulaire.



Lycée polyvalent E. LAMA - S. PREVOT  
BP 20422 – 97329 CAYENNE CEDEX  
Tél. : 05 94 29 35 25 – Fax : 05 94 29 88 32

## ANNEXE 1 AU CCP

### Déclaration du titulaire ou du candidat

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail).
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du lycée. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

Lieu :

Date :

Cachet et signature du candidat